Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 2 (1922)
Heft: 1

Artikel: Reubell et la Suisse
Autor: Schlumberger-Vischer, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-65849

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Reubell et la Suisse.

Le premier traité que la France a conclu avec les Confédérés fut signé par le roi François Ier peu de temps après la bataille de Marignan en 1515. Depuis lors les bonnes relations entre les deux pays n'eurent à subir que peu de troubles qui chaque fois purent être facilement dissipés. Cependant lorsque les évènements de la Révolution eurent ébranlé dans ses fondements l'édifice de la monarchie française, l'accord avec les Suisses en pâtit également; toutefois ce pays resta le seul avec lequel les relations diplomatiques ne furent jamais interrompues. L'ambassade continua d'abord à résider à Soleure et, dans la suite, à Baden près Zurich. Après la démission et le départ de M. de Vérac, le roi Louis XVI confia cette mission à François Barthélemy, alors secrétaire d'ambassade à Londres.

Dans les instructions que le nouvel ambassadeur emportait en Suisse, le Roi lui recommandait « *de travailler sur-le-champ et sans relâche* » de remettre les rapports sur « *le pied le plus convenable pour l'avantage des deux nations* ».

La mission était difficile autant que délicate, car partout dans les différents états de la Confédération l'influence de la Révolution se faisait de plus en plus sentir. Dès les premiers graves évènements, les nobles avaient quitté la France, cherchant asile dans les pays voisins et bientôt la Suisse se trouva être un refuge de ces émigrés, qui ne tardèrent pas à y organiser une propagande active pour l'ancien régime. Leur exemple fut bientôt suivi en sens inverse par des partisans du nouveau pouvoir, qui venaient prêcher en sa faveur et qui tâchaient de gagner des disciples à leur cause. Plusieurs cantons avaient déjà eu à subir des émeutes, leurs habitants prenant vivement parti, les uns pour les nouvelles idées, ou les autres en défendant avec conviction

l'ancien régime. Le canton de Bâle par sa situation à la frontière se trouvait être particulièrement exposé à ce danger, la proximité de la France rendant les communications faciles. Les uns, en raison de leurs affaires, avaient un intérêt vital dans les évènements qui s'y préparaient, les autres étaient soucieux du sort réservé à leurs propriétés situées au delà de la frontière: en sorte que tous considéraient avec anxiété la tournure qu'allaient prendre les choses. Parmi les citoyens bâlois qui, de prime abord, adoptèrent les nouvelles doctrines, il faut citer entre autres le capitaine Remigius Frey (1765-1809), le grand Tribun Andreas Buxtorf (1740-1815), le conseiller Joh. Lucas Legrand (1755-1836), et en particulier le chancelier Pierre Ochs (1752-1821).

Pierre Ochs qui avait été délégué à Paris en 1791 pour y négocier la question des dîmes et des rentes foncières dont l'état de Bâle et ses bourgeois jouissaient en Alsace, eut pendant ce séjour l'occasion de faire la connaissance de plusieurs membres du parti révolutionnaire. Depuis lors il penchait vers les nouvelles idées et se lia entre autres avec Jean-François Reubell alors membre d'une commission chargée de s'occuper des affaires suisses.

Reubell était né à Colmar le 6 octobre 1747. Ainsi que son père, il fit ses études de droit, et embrassa la carrière d'avocat. Etabli dans sa ville natale jusqu'au début de la Révolution, il y avait vite fait sa réputation, surtout en plaidant des « procès nationaux » comme celui de Horburg et de Riquewihr contre le duc de Wurtemberg, affaire qui dura de 1769 à 1785 et dont l'issu fut que les communes eurent grâce à son talent gain de cause devant les tribunaux.

Le caractère de Reubell, assez complexe, était sujet à de violents sauts d'humeur. Malgré l'usage du monde acquis au courant de sa carrière, et une certaine courtoisie, il se montrait ordinairement hargneux et quinteux, laissant libre cours à sa verve moqueuse et méchante. Ses sarcasmes n'épargnaient personne, pas même ceux qui par leur position auraient dû être à l'abri de semblables attaques. Personnellement, il recherchait la considération. S'il avait un grief contre quelqu'un, on ne pouvait guère l'en faire revenir. Malgré son courage, son caractère manquait

de fermeté et d'énergie. A côté de ces défauts, qui lui créèrent beaucoup d'ennemis et nuisirent à sa carrière politique, Reubell était doué de grands talents et avait d'excellentes qualités qui lui valaient l'estime de ses contemporains. Il était fort apprécié pour sa perspicacité, son tact et la clarté de son jugement. Il jouissait d'une excellente mémoire qui, d'après le témoignage de Laréveillère-Lépaux, a préservé le Directoire de mainte erreur. Ses amis pouvaient entièrement compter sur sa parole et, tout en craignant ses caprices, ils étaient sûrs de sa loyauté.

C'est bien grâce à ces capacités et à la grande expérience acquise dans sa carrière d'avocat ainsi qu'à ses dons réels pour tout ce qui était administration que Reubell dut d'être élu député du Tiers-Etat des bailliages de Colmar et Sélestat aux Etats Généraux de 1789. En avril 1791, il fut même nommé Président de la Constituante. A la clôture de cette assemblée il défendit, mais sans succès, le principe de la rééligibilité de ses membres.

Reubell était patriote sincère; et nourrissait des sentiments très nationalistes. Ces convictions le poussaient à combattre les Suisses, propriétaires en Alsace et à persévérer dans son intransigeance à refuser d'accorder aux Juifs les droit civiques qu'ils demandaient. Par cette attitude, il gagna la confiance de ses compatriotes alsaciens, ce qui lui valut sa nomination de Procureur général syndic du Haut Rhin, en mai 1789. A ce poste qu'il occupa d'octobre 1791 à septembre 1792, il se voua surtout à l'exécution des lois relatives à la constitution civile du clergé et à la défense de la frontière.

En juin 1792 plusieurs voitures furent arrêtées par la garnison de Neuf-Brisach; les soldats du camp les soupçonnèrent d'être chargées d'armes. Toutefois le convoi put continuer la route après que les lettres de voiture eurent été trouvées en ordre. A peine sorties de la ville, les voitures furent de nouveau entourées de soldats qui demandaient à grands cris de pouvoir les décharger et les fouiller. Beaucoup de badauds se joignirent aux gardes nationaux; l'excitation grandissant, le charretier fut pris et enfermé par le capitaine d'Arlandes, afin de le préserver de la foule hostile. Ordre fut donné de ramener les voitures en ville, les soldats s'y refusèrent et finirent par capturer le capitaine

d'Arlandes, l'accusant de trahison et prétendant qu'il connaissait la charge des voitures. Le maire qui rassembla les officiers municipaux fut également empoigné par les soldats surexcités, et ce n'est que grâce aux exhortations d'un lieutenant de la garde nationale qu'il ne fut pas immédiatement pendu. Le Directoire du Haut Rhin fut instruit de cet évènement et dépêcha deux commissaires pour rétablir l'ordre. Victor Broglie, chef de l'Etat major de l'armée du Rhin et Reubell se transportèrent également à Neuf-Brisach et c'est en faisant l'instruction de cette affaire que Reubell dut plusieurs fois se rendre à Bâle où il eut l'occasion de fréquenter les membres du gouvernement bâlois. Il profita de ces entrevues pour apprendre à connaître leurs opinions. Il voyait surtout le chancelier Ochs avec lequel il devait plus tard se concerter pour organiser la révolution de 1798.

Ce que Reubell apprenait dans ses entrevues avec ses amis bâlois, il le résumait dans une relation intitulée « Résultat des conférences tenues à Bâle » qu'il adressait à Chambonas, successeur de Dumouriez aux Affaires Etrangères. Il y cherche surtout à établir le caractère des magistrats et de la bourgeoisie de Bâle; il décrit ensuite les mesures que les Suisses ont prises pour sauvegarder la neutralité de leur territoire et il parle des altercations entre troupes françaises et suisses. Le ton malveillant, même haineux, qui caractérise ce compte-rendu démontre assez les sentiments de Reubell envers notre pays.

Le document, entièrement de la main de son auteur, est conservé aux Archives des Affaires Etrangères (Suisse, vol. 427, fol. 408) et porte le titre « Résultat des Conférences que j'ai eues à Bâle les 14, 15, 16 et 17 juin 1792 avec des personnes en place de différents partis et des renseignements que j'ai pris pendant le cours de ma mission comme commissaire du département par suite de l'affaire de Neuf-Brisach. »

Ce rapport n'est pas inconnu. Des historiens comme Albert Sorel en ont parlé; Kaulek dans son recueil des Papiers de Barthélemy l'a signalé; quant à nous, ce compte-rendu du futur Directeur nous a paru si important pour la connaissance des relations franco-suisses au temps de la grande Révolution que nous nous sommes décidées à le publier intégralement.

24 Juin 1792 de Colmar.

Résultat des Conférences que j'ai eues à Bâle les 14, 15, 16 et 17 juin 1792 avec des personnes en place de différents partis et des renseignements que j'ai pris pendant le cours de ma mission comme commissaire du Département par suite de l'affaire du Neuf-Brisack.

Reubell.

La majorité du Conseil secret et de la Bourgeoisie de Basle est contre la révolution française.

La majorité du petit ou du grand Conseil ou des deux Cents a l'air d'être pour la révolution française. C'est cette majorité du petit et du grand Conseil qui a déterminé la démarche de demander aux autres Cantons Suisses un contingent de troupes, pour préserver Basle de toute incursion de troupes étrangères.

La Bourgeoisie n'a pas blâmé cette démarche, par la crainte d'invasion de la part des Français dont on lui fait peur; les Cantons Suisses ont envoyé chacun son contingent pour conserver ce qu'ils appellent une neutralité parfaite. Ils conviennent que cette neutralité est armée; le total de ces contingents est de 1375 hommes, ce qui joint aux 4 à 5 mille hommes que l'Etat de Basle peut fournir, fait 5 à 6000 hommes, avec lesquels la République de Basle se flatte de disputer avec succès tout passage aux troupes Autrichiennes, car elle convient que selon ses traités avec la France, elle doit opposer la force pour empêcher le passage des Autrichiens sur son territoire, au lieu qu'elle ne doit, selon ses traités avec l'Autriche, que surveillance et avis à l'Autriche dans le cas de passage de troupes françaises. Il n'est pas douteux cependant, que si les Français voulaient tenter un passage, on ne se servit des mêmes troupes pour le leur disputer, car toutes les troupes du contingent des Cantons sont arrivées dans la ferme persuasion qu'on les opposerait aux Français, qu'on leur a dit vouloir attaquer Basle: idée dans laquelle la majorité des Bourgeois de Basle les entretient merveilleusement (le sr. Escher,[1] officier Suisse d'un des contigents, est des plus ardents à propager cette idée, et sa haine contre les Français); on cherche même à leur insinuer, que leur destination est de déloger le camp de Häsingen[2] qui les offusque; ce qu'il y a de bien extraordinaire, c'est que

[1] *Junker Georges Escher von Berg,* né en 1756, fut nommé le 24 mai 1792 second capitaine du contingent Zurichois envoyé à Bâle. (Zurich, Staatsarchiv, Ratsmanual 1792.)

[2] *Haesingen,* village du Sundgau, situé dans les environs de Bâle. Pendant les années 1792 et 1793 lieu de cantonement d'une des divisions de l'armée du Rhin.

nos troupes, et surtout nos volontaires nationaux, sont aussi dans l'idée, que ce rassemblement de troupes Suisses à Basle est contre nous, de là quand de nos volontaires nationaux viennent à Basle et rencontrent de ces troupes, ils se font réciproquement des gestes menaçants. Il y a même eu quelques gestes polissons de la part d'un de nos postes, vis-à-vis d'un poste Baslois, qui a pris cela au grave: M. de Martignac[3] s'est contenté de témoigner des regrets au magistrat de Basle sur cette scène, en faisant entendre, que comme c'étaient des volontaires nationaux qui s'étaient donnés cette permission grande de montrer leur postérieur aux Suisses, il était sans force pour les réprimer: mais M. Johannot[4] et M. d'Aiguillon[5] ont déclaré plus nettement, qu'en cas de récidive, on n'avait qu'à dénoncer le poste, qu'il serait sévèrement puni en entier s'il ne dénonçait pas les individus coupables; au moyen de quoi cette affaire de ... n'aurait pas de suite de la part de l'Etat de Basle, qui a trop besoin de nous, s'il ne régnait une grande animosité dans les autres Cantons contre notre révolution.

Un chef du contingent de Berne, avec qui je soupai à table d'hôte, et un Baslois, qui a d'abord servi en France, ensuite en Sardaigne, dont il est pensionné, commencèrent à parler de nos affaires; car remarquez, que dans toutes les villes de la Suisse et d'Allemagne, la troisième phrase roule sur la Constitution française, qu'on blâme tant, et dont cependant on ne cesse de s'entretenir; elle a partout des partisans et des adversaires, et partout ses partisans s'appellent Patriotes et traitent ses adversaires d'Aristocrates. Nos deux Suisses firent d'abord sonner bien haut

---

[3] *Martignac, de,* lieutenant-général. succéda à Custine comme commandant de Landau; en 1792 il commanda d'abord à Huningue; puis, le 16 août, il prit le haut commandement de Haesingen. Destitué de cette charge par Servan, ministre de la guerre il émigra; cf. Chuquet, *Custine* p. 3.

[4] *Johannot* (Joseph-Jean), né à Genève en 1748, mort à Echichens (canton de Vaud) en 1829. En 1792 il entra au directoire du département du Haut-Rhin et fut élu la même année membre de la Convention, où il s'occupa surtout de questions financières.

[5] *Aiguillon* (Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu d'), né en 1750, mort à Hambourg en 1800, maréchal de camp. Elu en 1789, député de la noblesse d'Agen il eut dans la célèbre séance de nuit du 4 août le premier l'idée des sacrifices. Après la fuite du roi il reprit du service remplaça Custine comme commandant des troupes concentrées dans les gorges de Porrentruy. Désapprouvant l'insurrection du 10 août et traitant l'Assemblée législative « d'usurpatrice », il fut décrété d'arrestation et se refugia à Londres.

l'état florissant de la France avant la révolution, son état misérable actuel; la perte du pouvoir du Roi, l'expulsion des prêtres, les délits de la propagande, l'indiscipline de nos troupes. M. de Berne qui s'est déclaré lui même un membre du Souverain, assura nettement, d'après ce qui était arrivé à Mons et à Tournay,[6] que les Autrichiens et les Prussiens ne manqueraient pas de nous frotter (ce sont ses termes) dans toutes les occasions; il fallait, s'écriait-on d'un commun accord, une réforme et non une révolution etc., de là ces messieurs et une vieille dame noble, qui venait de Carlsruhe, ne manquèrent pas de conclure que ce beau Royaume de France allait immanquablement être démembré, et ils avaient l'air d'en gémir profondément etc. etc. Enfin tout ce que notre aristocratie a écrit depuis 1790, tout fut répété mot pour mot par cette honorable compagnie. Je tins silence pendant près de trois quarts d'heure, et je ne le rompis que pour m'opposer au démembrement. « Je conviens avec vous MM., leur dis-je, » que tant que notre armée n'observera pas de discipline, elle sera frottée; mais dans l'affaire de Tournay et de Mons il y a plus que de l'indiscipline, il y a eu de la trahison, et fort heureusement elle s'est développée au commencement de la campagne. Oui MM., politiquement parlant, l'affaire de Mons et de Tournay est heureuse pour les Français. Si les mêmes cris: *nous sommes trahis: le général passe chez l'ennemi,* avaient été poussés au moment d'une bataille générale, notre déroute aurait été complète, et les suites de cette déroute auraient été incalculables. J'ai des relations sûres de l'état de l'armée du Nord, la discipline y règne, et pour moi, je n'ai pas la moindre crainte du démembrement: j'espère au contraire qu'il ne se passera pas trois mois, que la France deviendra, comme elle doit l'être, la terreur de tous ses ennemis; ainsi je suis bien sensible à vos gémissements sur le sort de ma patrie, mais allez-y, parcourez la avec des yeux non prévenus, et elle ne vous paraîtra pas si à plaindre. » Cette sortie me mit en conversation réglée avec M. le Membre du Souverain de Berne. « M., » me dit-il, « la France

---

[6] L'Assemblée du 20 Avril 1791 avait voté la déclaration de guerre à la coalition à l'unanimité moins sept voix au milieu de frénétiques transports. Le 28 Avril l'armée de Rochambeau avait attaqué sur deux points de la frontière belge sous Dillon et Biron. La colonne Dillon ayant marché sur Tournay fut mise en fuite par les hussards d'Autriche, il en suivit une véritable panique. Le même jour Biron qui avançait sur Mons renonçait à l'attaque et battit en retraite à la vue des troupes autrichiennes sur les hauteurs de Jemmapes; cf. Madelin « *Révolution* » p. 217. Pour plus de détails voir Chuquet, *La première invasion prussienne,* p. 46 et suiv.

n'a point d'ennemis.» «Je vous entends,» répliquai-je, «pour m'expliquer nettement vis-à-vis de vous: je dis que le gouvernement actuel de la France deviendra la terreur de ses ennemis.» Alors nous en vînmes aux reproches sur le gouvernement actuel, qui n'était selon M. de Berne, que l'esclave des Jacobins et de la propagande; je répondis en gros, que j'avais l'honneur d'être Jacobin, mais que j'ignorais parfaitement ce que c'était que la propagande, que je n'avais entendu parler d'autres propagandistes que du cocher et du garçon perruquier gravement arrêtés et dénoncés pour tels à toute l'Europe par Mr. Kaunitz;[7] que tant qu'on ne ferait d'autres indications, on ne pouvait qu'admirer la foi de ceux qui croyaient à l'existence de cette fameuse propagande; qu'il fallait donc d'abord mettre et Jacobins et propagande de côté, pour ne s'occuper que de ce que s'était fait en France par le gouvernement actuel: qu'il était surprenant, qu'en Suisse, où l'on avait secoué entièrement le joug de l'Autriche, qui se prétendait souverain, l'on pût trouver mauvais qu'en France l'on eut restreint l'arbitraire du gouvernement monarchique; qu'il était bien plus surprenant encore, qu'à Basle et à Berne, où l'on avait entièrement dépouillé les prêtres de l'ancien culte, et réduit les ministres du culte nouveau à une solde des plus mesquines, et à une nullité absolue dans l'état politique, on put trouver à redire à l'opération française, qui donne à vivre aux prêtres fainéants, ne leur ôte point les droits de cité et accorde une subsistance honnête aux ministres de l'ancien culte, auquel on n'a rien changé. M. de Berne ne se trouvant point en mesure sur les reproches généraux, en vint aux griefs particuliers. Il ne pouvait digérer le désarmement du Régiment d'Ernest,[8] il le regardait comme l'affront le plus sanglant fait à toute la Suisse. Il traitait M. de Barbantane[9] de misérable coquin, qui avait empêché le Régiment d'Ernest de charger lorsqu'il était hors du quartier, l'avait fait rentrer dans les casernes, où il se trouve hors d'état de résister au brigands

---

[7] *Kaunitz* (Venceslas-Antoine, prince de), ministre autrichien, né à Vienne en 1711, mort en 1794.

[8] Sur l'affaire du désarmement du Régiment d'Ernest à Aix le 26 février 1792 voir C. Morell, *Die Schweizerregimenter in Frankreich* p. 39 ss.

[9] *Barbentane* (Hilarion-Paul-François-Bienvenu du Pujet de) né en 1754, mort en 1828, lieutenant-général. En 1791 il commandait en second la 8e division militaire qui comprenait les départements des Bouches-du-Rhône et du Var; en cette qualité il laissa désarmer à Aix par les Marseillais le régiment d'Ernest. Voir sur le rôle de Bouillé dans cette affaire Morell, *Die Schweizerregimenter in Frankreich* p. 68 et suiv.

de Marseille, qui avaient pointé douze pièces de canon contre les casernes, d'où le Régiment n'aurait pu sortir que deux à deux par une petite porte.

Je répondis que l'affaire du désarmement d'Ernest n'était pas éclaircie; qu'elle ne serait jamais que le délit d'individus, et non de la nation; que M. de Barbantane doit avoir lui même dit à Mrs. les officiers du Régiment d'Ernest, que s'ils voulaient donner, il se mettrait à leur tête et périrait avec eux. M. de Berne nia ce fait, parce que selon lui, il n'en avait fait aucune mention dans les lettres et relations officielles faites au Souverain de Berne dont il avait entendu la lecture: il se glorifiait beaucoup que ce régiment avait traversé la France sans armes en si bon ordre, que personne n'avait osé l'insulter; que même vingt hommes seulement de ce corps, qui étaient en détachement, avaient rejoint avec une contenance si fière que personne ne s'avisa de les molester, parce qu'ils auraient su mettre à la raison tous ceux qui les auraient attaqués. Je ne pus m'empêcher de sourire et de lui dire: « Je rends justice, M., à la bonne tenue des troupes Suisses en France, mais vous voudrez bien me permettre de penser que vingt Suisses sans armes n'étaient point faits pour en imposer à vingt mille ou à cent mille Français armés, et que si on les a laissé passer tranquillement sans armes, c'est qu'on n'a pas voulu arrêter leur marche.» Voyant qu'il s'était un peu trop avancé en rodomontades, il se replia avec beaucoup d'habileté. Il me dit: « Vous excusez tout, en rejetant la faute sur les individus; mais que direz-vous de la fête donnée à Paris aux Suisses de Châteauvieux,[10] de leur élargissement des galères où un conseil de guerre les avait condamnés, et des honneurs de la séance que l'Assemblée nationale leur a accordés, ce ne sont plus ici les délits d'individus, ce sont ceux des représentants de tous les Français. »

« Entendons nous, Monsieur, » lui dis-je; « la fête de Châteauvieux est étrangère à l'Assemblée nationale: je soutiens qu'elle avait le droit de comprendre vos malheureux compatriotes dans l'amnistie des délits de la révolution. Vous ne voudrez pas sans doute soutenir que des troupes auxiliaires sont souveraines en France, et qu'ainsi le souverain en France ne peut leur re-

---

[10] La révolte des soldats du Régiment de Châteauvieux, leur procès et leur réception par l'Assemblée nationale le 9 avril 1792 ont été maintes fois racontés. La fête dont parle Reubell eut lieu le 15 avril 1792; elle fut offerte « aux quarante victimes de la liberté » par le Corps municipal de Paris. Vois Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur* T. 1, p. 82 ss.; Morell, p. 10 ss.

mettre le délit qu'ils ont commis sur son territoire: quant aux honneurs de la séance, moi je crois qu'on aurait pu se dispenser de l'accorder, mais aux yeux de tout homme non prévenu ce décret est évidemment le fruit de la haine qu'on portait à Bouillé;[11] qui est en exécration chez tous les bons Français; et jamais il n'est venu à l'idée à aucun membre de l'Assemblée nationale de voter pour ce décret dans l'intention d'insulter les Suisses; et vous savez, Monsieur, qu'il ne peut y avoir d'insulte sans intention.» M. de Berne me poussa encore beaucoup sur les affaires d'Avignon,[12] sur lesquelles il avait beau jeu; enfin ne sachant que me dire, il vint jusqu'à me reprocher la conduite de la France dans l'affaire de la Hollande. Je conviens avec lui qu'elle était détestable, mais je lui demandai de quelle date elle était, et si elle n'était pas antérieure à 1789. Forcé de l'avouer, je lui dis: «Il est singulier qu'après avoir attaqué notre nouveau régime, vous vouliez encore mettre sur notre compte les fautes de l'ancien régime; l'ancien gouvernement a eu le tort de se mêler des affaires de la Hollande; que chacun se gouverne comme il l'entend, peu nous importe dans notre nouveau régime, puisque nous ne nous sommes seulement pas mêlés de l'insurrection du Brabant qui nous touchait de si près, et comme nous ne nous mêlons pas des affaires d'autrui, de quel droit veut-on se mêler des nôtres? Et quoiqu'on ne cesse de répéter qu'il faut nécessairement l'intervention des puissances étrangères pour mettre la paix chez nous, je répondrai toujours que cette intervention est une insulte criminelle, dont les puissances étrangères se mordront, j'espère, longtemps les doigts.»

On peut tirer, monsieur, la conséquence de cette conversation, que M. de Berne était non seulement antirévolutionnaire, mais même anti-français, et c'est ce que je crois qu'on peut reprocher à tous les Cantons. Les Cantons de Soleure et de Fribourg dans lesquels la famille des d'Affry domine, sont contre-révolutionnaires décidés, et les Cantons catholiques en général, les petits surtout, sont gouvernés par des Capucins, au moyen de quoi l'on ne peut en aucune manière compter sur les Suisses.

---

[11] *Bouillé* (François-Claude-Amour, marquis de), né en 1739, mort en 1800, lieutenant-général. Comme gouverneur des Trois Evêchés, de l'Alsace et de la Franche-Conté il chercha à protéger la fuite de Louis XVI. Cette tentative échoué Bouillé émigra en Angleterre.

[12] La ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin étaient au pape. Le 11 juin 1790 les Avignonnais s'offrirent à la France; le 14 septembre 1791 l'Assemblée nationale prononça la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin avec la France.

Il serait donc insensé de livrer les gorges de Porrentruy à leur garde, au premier revers marquant que nous essuyerons, ils ne défendraient plus le passage; d'ailleurs ils n'ont aucun droit de les garder, et ce ne sera qu'en leur parlant ferme, que nous rendrons ces Messieurs raisonnables. Si nous avons un succès conséquent, ils voudront devenir nos amis, mais alors, comme nous n'aurons aucun besoin d'eux, nous saurons, je pense, les mettre à leur place. En attendant, nous ne pouvons qu'user très sobrement des troupes qu'ils ont chez nous, je ne garantirais pas qu'ils n'allassent du côté où on leur dirait que le Roi désire qu'ils passassent. J'ai vu moi même des officiers encore en activité de service en France, marcher avec cocarde noire et la croix du Mérite militaire à ruban bleu; et un ancien officier suisse à notre service, m'a assuré que tous les officiers protestants suisses en agiraient de même, qu'en rentrant chez eux par congé, ils se hâtaient d'ôter la cocarde tricolore et la croix de St. Louis avec le ruban rouge, que jusqu'à présent ils n'avaient été qu'à deux, le capitaine Sury et lui, qui eussent eu le courage en revenant chez eux, de conserver la cocarde nationale, et il eut grand soin de me répéter ce que d'autres m'avaient déjà dit, que la plus grande sottise que la France pourrait faire, serait de confier les gorges de Porrentruy aux Suisses; qu'à la première apparition de troupes autrichiennes, le passage serait cédé, sous prétexte qu'il avait été impossible de résister à des forces supérieures. Ce qui rend en ce moment la majorité des Baslois anti-française, c'est la perte des dixmes dans notre territoire, et surtout la difficulté que les Baslois éprouvent en nos contrées dans le recouvrement des rentes foncières. J'ai prié M. Ochs, le chancelier de Basle, de me faire part de la première difficulté illégale qu'un Baslois essuyerait dans notre département; je lui donnait ma parole, que je saurais la vaincre et y mettre ordre.

Il n'y a sorte de cajolerie que le gouvernement autrichien ne mette en oeuvre vis à vis des Suisses en général et des Baslois en particulier. Il a donné permission indéfinie de tirer des grains et du bois pour leur usage; nos ennemis mettent fort habilement cette conduite en opposition avec la nôtre. Cette comparaison ferait beaucoup plus d'impression, si quelques bons esprits ne faisaient entrevoir que cette bonhomie des Autrichiens ne pouvait être attribuée qu'aux circonstances actuelles, et changerait bien vite avec d'autres circonstances.

Le Baslois antirévolutionnaire qui faisait chorus avec le Bernois, a fait tous ses efforts pour rendre M. de Custine[13]

[13] *Custine* (Adame-Philippe, comte de) général français, né à Metz en

suspect à mes yeux dans l'affaire de la désertion de M. de Montigny[14] et des officiers d'Angoulême. M. de Custine avait donné à M. de Montigny une permission d'aller à Basle, d'où il concluait qu'il n'ignorait pas son projet de déserter, il prétendait qu'il était même impossible que M. de Custine n'eût su que M. de Montigny passait avec un fourgon, qu'il avait bien eu l'air de vouloir faire arrêter M. de Montigny, ses complices et les fourgons, mais que malgré les dehors contraires qu'avait affecté son aide de camp, on avait bien aperçu sur la figure qu'il n'était pas trop fâché que cette proie (c'est à dire M. de Montigny et le fourgon) lui eussent échappées.

Les soupçons de ce Baslois aristocrate sont selon moi, un brevet d'honneur pour M. de Custine. M. Ochs,[15] me dit à la vérité que la lettre de M. de Custine pour arrêter M. de Montigny, ses complices et leurs effets, était datée de 4 heures du matin, et que l'aide de camp ne l'ayant apportée qu'à dix heures, cela avait paru fort extraordinaire.

Je crois que les Baslois des deux partis ne se réunissent à jeter du louche sur la loyauté de M. de Custine ou sur la diligence de son aide de camp, que pour excuser leur propre lenteur dans l'arrestation de M. de Montigny, de ses complices et de leurs effets, et personne ne doute que M. de Montigny n'ait été averti sous main par le parti anti-français du Conseil; la précipitation de son départ en est la preuve; aussi M. Ochs fut-il obligé de convenir que pendant le temps de son gouvernement M. de Custine s'était comporté avec beaucoup de dignité vis à vis des Baslois, qu'il les avait poussé vivement sur la retraite qu'ils accordaient aux Emigrés, qu'il était instruit de tout ce

---

1740, exécuté en 1793. Député aux Etats généraux en 1789, puis en 1792 mis à la tête de l'armée du Rhin, fut accusé de n'avoir pas fait ce qu'il aurait du pour défendre Mayence, la Convention le condamna et il fut conduit au supplice le 28 août 1793. Voir Chuquet, *Expédition de Custine,* p. 33.

[14] de Montigny, colonel du régiment Dauphin-Chasseur cantonné au Camp d'Haesingen (Haut Rhin) déserta et passa sur le territoire de Bâle avec plusieurs officiers du onzième régiment de dragons au service de France. Ils s'étaient rendus coupables en s'appropriant les fonds destinées à leurs équipages. A la requête du général de Custine ordre fut donné par les autorités bâloises d'arrêter ces officiers qui avaient été aperçus à Bâle à l'auberge du boeuf noir et à l'auberge de la cigogne. *Lettre de Custine aux autorités de Bâle* 26 Mai 1792. Bâle Arch. d'Etat Politisches Y 1 et Straf- und Polizeiakten H 3. Journal du Major Miville et du Lieut. Zaeslin.

[15] L'homme politique Bâlois bien connue.

qui se passait chez eux de contraire aux intérêts et à l'honneur de la France: en un mot, que la partie anti-française de Basle avait vu son éloignement avec plaisir, parce qu'il était parvenu à s'en faire redouter et respecter. Je crois que M. d'Aiguillon possède à un plus haut point la confiance des troupes,[16] mais il n'a pas su encore imprimer aux Baslois et par eux aux autres Suisses cette crainte et ce respect envers nous, auquel M. de Custine commençait à les habituer.

Les Patriotes de Basle désireraient bien que M. d'Aiguillon déployât la même énergie, surtout dans les circonstances actuelles. Le roi de Hongrie vient en ce moment (15 juin) d'intimer aux Baslois qu'il ne leur avait laissé ensuivre du riz acheté en Italie, qu'à condition qu'ils le garderaient pour leur consommation, et n'en feraient rien passer en France. Le Gouvernement de Basle aussitôt fit défense provisoire aux négociants de ne faire aucune expédition de riz en France, jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné. La faveur est toujours d'abord pour les vues de l'Autriche, et ce n'est et ne sera jamais que par une conduite ferme de la part de la France que les Baslois se détermineront à chercher à éluder les insinuations Autrichiennes, à quoi ils

[16] J'ai appris de M. d'Aiguillon même, le 17 juin qu'il partait le lendemain, pour aller commander à Strasbourg, après l'ordre qu'il avait signé et qui lui avait été surpris par l'adjudant général M. de Hack,[17] d'abattre les arbres portant le bonnet de la liberté. La confiance des troupes aurait pu diminuer, mais M. d'Harambure[18] est d'un caractère plus deux encore que M. d'Aiguillon. Comment parviendra-t-il à se faire craindre des troupes et respecter des Suisses? Il nous faut vis à vis des Suisses un général très ferme qui ne soit pas mené par M. de Hack, adjudant très entendu, mais qui affiche ouvertement son indifférence pour la constitution; et si l'on s'avisait de lever le camp de Häsingen, comme on en fait courir le bruit, les Suisses l'attribueraient à la peur qu'on a d'eux, et leur jonction avec l'Autriche en serait le résultat infaillible. Il est essentiel de tenir ces Messieurs en bride, et de leur parler toujours haut, pour rabattre leur vanité qui est au-dessus de toute expression, et leur remonter l'esprit à l'égard des Français pour lesquels ils affectent trop de mépris.

[17] L'adjutant-général *Haack* fut le premier chef du camp de Häsingen. Après le 10 août il « fit atteler à sa voiture des chevaux du parc d'artillerie et gagna Bâle, pour ne plus revenir »; cf. Chuquet, *Expédition de Custine,* p. 2.

[18] *Harambure* (Louis-François-Alexandre, baron d'), né en 1742, mort en 1828. Nommé lieutenant-général le 20 mars 1792 il reçut le commandement des troupes du Haut-Rhin et du Porrentruy. En 1793 il fut décrété d'accusation comme noble mais le tribunal révolutionnaire l'acquitta.

sont fort habiles. Les Patriotes Baslois m'ont paru faire fort peu de cas de la prétendue grâce que leur avait fait le Roi de Hongrie, de leur laisser ensuivre du bois et du grain pour leur consommation; ils disent nettement que s'ils n'avaient ni grain ni bois de reste, ni besoin d'argent il ne laisserait rien ensuivre. Il n'en est pas moins vrai, que le gouvernement a écrit la lettre la plus servilement platte au Roi de Hongrie, en remerciant de cette grâce prétendue, et que notre riz ne nous parviendra que par une espèce de voie de contrebande et en cachette du Résident d'Autriche[19] à Basle, ce qui sera bien difficile.

Je prends, Monsieur, occasion du domicile de ce Résident Autrichien, pour vous faire sentir la nécessité d'un Résident de notre part dans la même ville. Si M. Barthélemy,[20] au lieu de rester à Baden, qui n'est qu'un village, allait à Basle, il n'en faudrait pas d'autre que lui: mais s'il veut rester à Baden, il faut quelqu'un à Basle, pour contrebalancer le Résident de Vienne, qui a un parti et une très grande influence. Il faut que ce choix soit bon, car il y a en ce moment à Basle des représentants de Zurich, comme directeur des Cantons; il est nécessaire de les araisonner, et de les maintenir dans de bonnes dispositions envers la France, dont ils ne sont pas très éloignés. Il faut surtout que notre nouveau Résident déploye la plus grande fermeté, ne cesse de prôner nos ressources et nos forces, et ne laisse échapper aucune occasion de blâmer toutes les fausses démarches qui échappent aux Suisses. Croiriez-vous, Monsieur, qu'ils ont répondu à nos Princes rebelles qui leur demandaient au nom du Roi, des secours en troupes etc. C'est une très grande faute diplomatique qu'ils ont commise; le parti des Princes n'en est pas moins désolé, que leur lettre qui ne devait être que pour le comité secret de la Diète, soit arrivée après la Diète, et ait été lue en

[19] *Hermann de Greiffenegg,* accrédité le 16 août 1791 à Bâle comme Résident provisoire, pour remplacer feu le Ministre Royal et Imp. Emmanuel de Tassara, décédé à Bâle le 5 Décembre 1791. Greiffenegg occupa cette charge à Bâle jusqu'en Mars 1793 et quitta alors cette ville. Mais après le décès du Résident-Ministre François-Xavier de Tassara, survenu aussi à Bâle le 9 Juillet 1794 et après le rappel du ministre Royal et Impérial Charles Rod. de Buol aussi en été 1794, Greiffenegg semble s'installer définitivement à Bâle et y remplit cette fonction jusqu'au 2 Mars 1798, c'est à dire jusqu'à la deuxième guerre de coalition.

[20] *Barthélemy* (François, marquis de), né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) en 1747, mort à Paris en 1830; il était le neveu du célèbre abbé de ce nom. De 1791 à 1797 il représenta la France auprès de la Diète helvétique. Voir *Mémoires* de Barthélemy.

plein Conseil à Zurich;[21] mais il est toujours vrai que cette lettre ne méritait pas de réponse, et qu'elle aurait dû être envoyée à l'Assemblée nationale et au Roi; mais qu'attendre de gens qui reconnaissent encore M. de Verac[22] pour notre ambassadeur à Soleure, et qui s'extasient en remerciments envers le Roi de Hongrie dans toutes les occasions; le cercle de Souabe qui a des grains, des boeufs et d'autres comestibles en profusion, négocia le transit des objets par tous les Etats d'Allemagne pour Basle. L'Evêque de Constance[23] écrivit aux Baslois que ce transit avait été accordé; qu'il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour le succès de cette négociation, mais qu'on devait ce succès principalement à la puissante intervention du Roi de Hongrie. Aussitôt extase de remerciments au Roi de Hongrie, quoique ce transit eut pour condition de ne rien faire parvenir de ces objets aux Français.

Il va y avoir de grands magasins établis pour les Autrichiens à Rheinfelden. Les Suisses se réjouissent d'avance d'y vendre des foins et des avoines. Pendant mon séjour le 16, deux officiers volontaires nationaux fort honnêtes, furent insultés grossièrement dans une boutique par des soldats ou officiers Bernois; on convient même de la part des Baslois, que le tort était du côté des Bernois. Cependant je doute fort que la plainte faite par ces officiers au Colonel des troupes Bernoises ait été suivie d'aucune punition. Enfin s'il dépend des Baslois de nous faire perdre le transit à cause de notre malheureuse aventure du Neuf-Brisack, dont les suites m'ont conduit à Basle, nous le perdrons pour sûr. Ils ont tout cruellement exagéré, et déjà fait des expéditions pour Francfort par la route de la rive droite du Rhin ou de l'Allemagne.

Je n'ai pas crû pouvoir me dispenser, Monsieur, de vous faire part de tous ces détails que j'ai été à portée de recueillir pendant le cours de ma mission à Basle; vous pouvez compter sur leur exactitude.

Reubell, procureur général
Syndic du Département du Haut-Rhin.

Bâle. E. Schlumberger-Vischer.

---

[21] L'original de la lettre des princes français, datée Coblenz le 28 mai 1792 se trouve aux Archives d'Etat de Zurich: A 225-35.

[22] *Verac* (Charles-Olivier de St. Georges, marquis de), né en 1743, mort en 1823, ambassadeur de France auprès des Cantons helvétiques — Août 1789-Juillet 1791.

[23] *Max-Christophe de Rodt,* prince-évêque ee Constance du 14 décembre 1775 au 17 janvier 1800.